

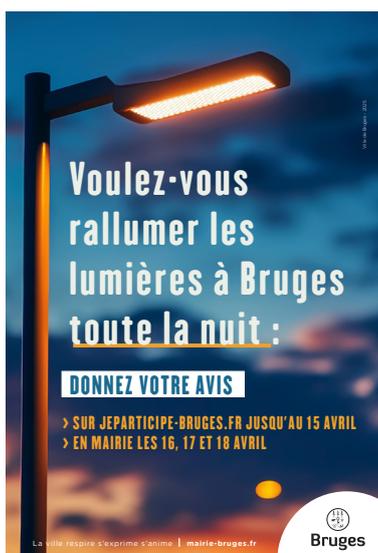


Ville de Bruges

Communiqué de presse
17 mars 2025

Pour ou contre rallumer l'éclairage public ? La ville sollicite les Brugeais à travers une consultation.

Le débat de l'éclairage public interroge un bon nombre d'habitants. Certains sont pour rallumer l'éclairage toute la nuit et d'autres sont contre, pour des raisons différentes. Pour rappel, en 2022, la ville de Bruges a décidé d'éteindre l'éclairage public dans toute la ville entre 00h et 6h du matin, à l'exception des vendredis et samedis où les lumières restaient allumées une heure de plus en soirée. Cette décision a été prise suite à la crise énergétique et inflationniste qui a découlé de la guerre en Ukraine.



Jusqu'au 15 avril, vote en ligne sur la plateforme : www.jeparticipe-bruges.fr

RETOUR D'EXPÉRIENCE, UN AN APRÈS APPLICATION

Grâce aux investissements engagés par la commune (1 million d'€ pour le passage des 3080 lampadaires en LED) l'éclairage public a évolué. Actuellement, voici les horaires d'extinction : du lundi au mercredi de 1h20 à 4h30, du jeudi au vendredi de 1h50 à 4h30, le samedi de 2h20 à 4h30 et le dimanche de 1h20 à 4h50. Le choix a été fait de laisser l'éclairage 30min après le dernier tram et 30min avant le premier tram. Ces horaires permettent à celles et ceux qui rentreraient chez eux plus tard via les transports en commun ou en vélos de bénéficier d'un éclairage sur les axes principaux et secondaires.

LE CHOIX APPARTIENT AUX BRUGEAIS

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer la promesse de campagne de 2020 qui était de consulter les brugeais sur la question de l'éclairage public. Les brugeais pourront voter en ligne, sur la plateforme jeparticipe-bruges.fr du 7 au 15 avril. Le vote papier sera également possible, à l'Hôtel de ville et à la Maison municipale du Tasta, les 16, 17 et 18 avril. La question soumise au vote est simple : « Voulez-vous rallumer la lumière à Bruges toute la nuit ? Deux réponses possibles : oui ou non. » Seuls les brugeais inscrits sur les listes électorales pourront voter, à raison d'une voix par personne. En fonction du résultat, l'application sera immédiate au 15 mai 2025, le temps de la mise en place de la programmation.

